



Compte-rendu du CTL du 1^{er} décembre 2020

La séance était présidée par Monsieur Frank MORDAQ et a débuté à 09h45.

Solidaires a été désigné secrétaire-adjoint.

Ordre du jour:

- 1 - Point sur le dispositif d'affichage des indicateurs de transparence dans les SIE
- 2 - Point sur le Centre de Gestion des Retraites
- 3 - Point sur les demandes formulées lors des CTL précédents
- 4 - Questions diverses

Dès l'ouverture du CTL, l'Intersyndicale a demandé à participer à la réunion du PCRCP de Maubeuge.

Le DRFIP a fait un point sur la démétropolisation et le télétravail :

- La démétropolisation est une démarche politique visant à favoriser les villes moyennes (Lens, Béthune, Denain, etc). D'autres villes sont susceptibles de rejoindre les 50 premières villes désignées. Les services implantés travailleront à distance. Denain accueillera 26 emplois du service des quitus. Ce service sera spécialisé dans le traitement des dossiers posant problème. Il sera en contact avec les autres services.

L'UNSA estime que ces services sont des caches misères car la politique de la DRFIP est de regrouper les services dans les métropoles (Dunkerque, Lille et Valenciennes) et, à terme, les services seront spécialisés par villes.

- Concernant le télétravail à la DRFIP Nord, la moyenne est de 20 % de collègues en télétravail. Plus de 750 collègues ont télétravaillé au moins 1 jour sur 5 la semaine dernière (semaine du lundi 23 au vendredi 27 novembre 2020). Il y a 835 demandes de matériels pour télétravailler et, à ce jour, 577 ont été livrés dans les services.

1 - Point sur le dispositif d'affichage des indicateurs de transparence dans les SIE (pour information)

La DRFIP nous indique que :

- L'origine de ce dispositif est un engagement présidentiel avec un affichage en CDFIP et sur internet;

- Cet affichage existe dans les SIP depuis 2018;
- Une mise en place est en cours dans les SIE;
- Il y aura 4 indicateurs locaux et 2 indicateurs nationaux;
- Ces indicateurs sont audités et ne créent pas de charges supplémentaires.

**L'UNSA a demandé si d'autres services pouvaient être concernés dans les années à venir.
La DRFIP ne sait pas, mais vraisemblablement NON**

**L'UNSA se pose la question de l'intérêt d'un tel système...
A quand l'employé du mois ou de l'année ???**

2 - Point sur le Centre de Gestion des Retraites (pour information)

La DRFIP nous indique que :

- Une bonne partie de ces services seront relocalisés dans le nord-ouest du pays;
- La DRFIP ne sait pas où partira le CGR du Nord au 1er janvier 2023;
- Les agents pourront rester dans le département du Nord avec une priorité et ils seront réaffectés sur des emplois vacants ou, à défaut, sur des emplois d'ALD.

**Encore un service et des emplois qui quittent le département du Nord...
L'UNSA demande à la DRFIP de prendre en considération les collègues et de faire preuve de compréhension et de souplesse concernant leur future affectation.**

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.
Pour vous abonner à notre lettre de diffusion, envoyez "ok unsa infos" par mail
Contact : unsa.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr
Nouveau blog local : <http://nord.unsadgfip.fr/>
Site national : <http://www.unsadgfip.fr/>

